

SICAV BH OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2020

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2020

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2020, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total du bilan de **90.276.677** Dinars , un actif net de **89.550.593** Dinars et un bénéfice de la période de **1.356.317** Dinars.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société « SICAV BH OBLIGATAIRE », comprenant le bilan au 30 Juin 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion avec réserve

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve de la question décrite au paragraphe « **Fondement de notre opinion avec réserve** », nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV BH OBLIGATAIRE arrêtés au 30 Juin 2020, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Fondement de notre opinion avec réserve

Le décret-loi 2020-30 du 10 juin 2020 a prévu dans son chapitre 3 l'imposition des revenus des dépôts à terme dont le taux de rémunération dépasse le taux d'intérêt moyen du marché monétaire diminué d'un point en pourcentage, à une retenue à la source libératoire au taux de 35%.

Au 30 juin 2020, la SICAV BH Obligataire n'a pas opéré le changement du taux de la retenue à la source sur les dépôts à termes existants à la date d'entrée en vigueur du décret-loi. Par conséquent, les intérêts courus sur les placements à terme éligibles au nouveau taux demeurent comptabilisés quotidiennement sur la base d'une retenue à la source libératoire au taux de 20%. A l'échéance, les produits d'intérêt échus sont comptabilisés et encaissés en tenant compte du taux de retenue de 35% et ce au vue de la retenue à la source qui sera effectivement opérée par les organismes auprès lesquels ces placements sont effectués.

Cette situation a eu pour effet d'augmenter l'actif net au 30 juin 2020 pour un montant de 106 644 Dinars et une majoration, en conséquence, de la valeur liquidative de 121 Millimes.

La SICAV BH Obligataire a régularisé cette situation avant la date d'émission de notre rapport.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV BH OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilités en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

Autres obligations légales et réglementaires

- Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.
- La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie :
 - 10,89% de son actif en titres émis ou titres garantis par « AMEN BANK »,
 - 12,13% de son actif en titres émis ou titres garantis par « BNA »,

Ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

- La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 27,16% de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 3 août 2020

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN
Arrêté au 30/06/2020
(Unité : En Dinars)

	Notes	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	64 712 045	80 515 484	73 109 264
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		4 496 727	5 119 588	4 154 924
b - Obligations et Valeurs assimilées		60 215 318	75 395 896	68 954 340
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		25 514 528	22 133 313	10 545 552
a - Placements monétaires	3-3	998 737	7 870 496	3 495 005
b - Disponibilités		24 515 791	14 262 817	7 050 547
AC 3 - Créances d'exploitation	3-5	50 104	1 276 848	54 708
TOTAL ACTIF		90 276 677	103 925 645	83 709 524
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	103 978	123 354	107 553
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	622 107	665 200	435 568
TOTAL PASSIF		726 085	788 554	543 121
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-6	86 928 839	100 187 755	78 496 735
CP 2 - Sommes distribuables		2 621 753	2 949 336	4 669 668
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		539	962	752
b - Sommes distribuables de la période		2 621 214	2 948 375	4 668 916
ACTIF NET		89 550 593	103 137 091	83 166 403
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		90 276 677	103 925 645	83 709 524

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 Avril au 30 Juin 2020

(Unité : en Dinars)

	Notes	Période du 01/04/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 30/06/2020	Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	1 045 776	2 072 836	1 185 255	2 447 770	4 740 414
a - Dividendes		0	0	0	0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		1 045 776	2 072 836	1 185 255	2 447 770	4 740 414
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	440 152	783 848	470 808	929 931	1 728 122
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 485 928	2 856 684	1 656 063	3 377 701	6 468 536
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	103 688	203 985	121 887	245 609	465 946
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 382 240	2 652 699	1 534 176	3 132 092	6 002 590
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	38 135	76 063	42 467	82 494	161 687
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 344 105	2 576 636	1 491 709	3 049 598	5 840 903
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-7 704	44 578	-51 496	-101 223	-1 171 987
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 336 401	2 621 214	1 440 213	2 948 375	4 668 916
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		7 704	-44 578	51 496	101 223	1 171 987
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		11 645	70 255	19 196	37 201	121 566
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		567	567	0	57 142	103 915
* Frais de négociation des titres		0	0	0	0	-2 266
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 356 317	2 647 458	1 510 905	3 143 941	6 064 119

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 Avril au 30 Juin 2020
(Unité : en Dinars)

	Période du 01/04/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 30/06/2020	Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	1 344 105	2 576 636	1 491 709	3 049 598	5 840 903
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	11 645	70 255	19 196	37 201	121 566
c - +/- values réalisées sur cession de titres	567	567	0	57 142	103 915
d - Frais de négociation de titres	0	0	0	0	-2 266
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	4 909 363	4 909 363	5 351 668	5 351 668	5 351 668
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	22 161 090	45 805 665	34 112 859	50 673 196	93 572 118
* Capital	21 378 300	43 826 900	33 108 300	48 948 200	90 558 200
* Régularisation des sommes non distrib.	-268 346	-555 971	-483 209	-723 562	-1 297 184
* Régularisation des sommes distrib.	1 051 136	2 534 736	1 487 768	2 448 558	4 311 102
b - Rachats	22 805 777	37 159 570	35 491 128	51 371 972	117 161 759
* Capital	21 739 900	35 354 900	34 129 300	49 265 100	112 996 200
* Régularisation des sommes non distrib.	-271 314	-445 253	-494 001	-720 602	-1 595 432
* Régularisation des sommes distrib.	1 337 191	2 249 923	1 855 829	2 827 474	5 760 991
VARIATION DE L'ACTIF NET	-4 197 733	6 384 190	-5 219 032	-2 906 503	-22 877 190
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	93 748 326	83 166 403	108 356 122	106 043 593	106 043 593
b - En fin de période	89 550 593	89 550 593	103 137 091	103 137 091	83 166 403
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	883 767	795 431	1 026 852	1 019 811	1 019 811
b - En fin de période	880 151	880 151	1 016 642	1 016 642	795 431
VALEUR LIQUIDATIVE	101,745	101,745	101,449	101,449	104,555
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,81%	5,87%	5,50%	5,79%	5,86%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 JUIN 2020

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SICAV BH OBLIGATAIRE :

SICAV BH OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 juin 1997, et a reçu l'agrément du ministre des finances le 14 avril 1997.

1- Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2020, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon.

2-2 Evaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées:

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-3 Evaluation des autres valeurs du portefeuille titres et des placements monétaires.

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3-1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2020 à **64 712 045** Dinars, contre un solde de **80 515 484** Dinars au 30/06/2019. L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 30 Juin 2020 se détaillent ainsi :

Titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 30.06.2020	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
<i>Obligations de sociétés</i>		58 548 976,550	60 215 317,854	66,70%	67,24%	
ABC TUNISIE 2020-1 CATG A 11%	5 000	500 000,000	501 084,931	0,56%	0,56%	AA+
AMEN BANK SUB 2009 (A)	20 000	666 120,000	687 957,525	0,76%	0,77%	-
AMEN BANK SUB 2009 (B)	15 000	499 558,846	524 968,917	0,58%	0,59%	-
AMEN BANK SUB 2009 (B)	5 000	166 055,186	174 525,210	0,19%	0,19%	-
AMEN BANK SUB 2010	40 000	1 599 657,143	1 689 898,908	1,87%	1,89%	-
AMEN BANK SUB 2011-1	40 000	800 000,000	829 760,000	0,92%	0,93%	-
AMEN BANK SUB 2010	35 000	1 399 895,000	1 478 856,544	1,64%	1,65%	-
AMEN BANK SUB 2016-1	40 000	1 600 000,000	1 657 711,913	1,84%	1,85%	-
AMEN BANK SUB 2016-1	30 000	2 400 000,000	2 487 737,705	2,76%	2,78%	-
ATB SUB 2017	37 500	3 750 000,000	3 835 756,142	4,25%	4,28%	-
ATL 2015-1	20 000	1 200 000,000	1 272 889,180	1,41%	1,42%	BBB
ATL 2013-2	5 000	100 000,000	103 603,934	0,11%	0,12%	BBB
ATL 2016-1	30 000	1 800 000,000	1 801 223,014	2,00%	2,01%	BBB
ATL 2017-1	50 000	4 000 000,000	4 073 854,246	4,51%	4,55%	BBB
ATL 2018-1 (B) TV	10 000	800 000,000	860 044,241	0,95%	0,96%	BB
ATL SUB 2017	5 000	500 000,000	522 361,749	0,58%	0,58%	BB
ATTIJARI BANK SUB 2015	10 000	200 000,000	207 925,683	0,23%	0,23%	-
ATTIJARI LEASING 2015-2	4 000	80 000,000	82 544,787	0,09%	0,09%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-1	20 000	1 600 000,000	1 692 966,120	1,88%	1,89%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2 5 ANS	5 000	200 000,000	204 024,110	0,23%	0,23%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2 7 ANS	5 000	400 000,000	408 258,630	0,45%	0,46%	BB+
BH 2009	75 000	2 880 050,000	2 941 106,000	3,26%	3,28%	-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	50 000	3 000 000,000	3 045 499,897	3,37%	3,40%	-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	700	42 000,000	42 636,998	0,05%	0,05%	-

BH SUB 2019-1 VAR TMM+2.1%	6 000	480 000,000	490 134,314	0,54%	0,55%	-
BNA SUB 2009	25 000	666 050,000	672 747,627	0,75%	0,75%	-
BNA SUB 2017-1	40 000	3 200 000,000	3 219 063,233	3,57%	3,59%	-
BNA SUB 2017-1	24 000	1 920 000,000	1 931 437,940	2,14%	2,16%	-
BNA SUB 2018-1 TV	10 000	800 000,000	854 786,812	0,95%	0,95%	-
BNA SUB 2018-1 TV	50 000	4 000 000,000	4 273 934,059	4,73%	4,77%	-
BTE 2010 (A) 10 ANS TX VAR	7 000	70 000,000	73 662,202	0,08%	0,08%	-
BTK 2009 (C)	15 000	499 500,000	511 070,503	0,57%	0,57%	-
CIL 2015-2	3 000	60 000,000	62 458,033	0,07%	0,07%	BBB-
CIL-2016-2	5 000	200 000,000	204 491,803	0,23%	0,23%	BBB-
CIL 2017-1	3 000	120 000,000	120 079,956	0,13%	0,13%	BBB-
CIL 2020 -1 10.50% 5 ANS	5 000	500 000,000	502 991,781	0,56%	0,56%	BBB-
CIL-2016-1	5 000	100 000,000	100 739,726	0,11%	0,11%	BBB-
AMEN BANK SUB 2008	7 500	300 000,000	301 851,740	0,33%	0,34%	-
ATTIJARI LEASING SUB 2014	5 000	200 000,000	206 369,399	0,23%	0,23%	B+
HL 2013/2	5 000	100 000,000	101 992,131	0,11%	0,11%	BB
HL 2014-1	6 000	240 000,000	250 024,918	0,28%	0,28%	BB-
HL SUB 2015-1 (A)	5 000	100 000,000	103 695,475	0,11%	0,12%	B
HL 2015-2	5 000	100 000,000	101 592,877	0,11%	0,11%	BB
HL 2016-1	20 000	400 000,000	400 201,206	0,44%	0,45%	BB
HL 2016-2	20 000	1 600 000,000	1 659 299,672	1,84%	1,85%	BB
HL 2017-1 (A)	5 000	200 000,000	204 748,853	0,23%	0,23%	BB
HL 2017-1 (B)	5 000	400 000,000	409 746,011	0,45%	0,46%	BB
HL 2017-3	15 000	1 500 000,000	1 542 467,213	1,71%	1,72%	BB
HL SUB 2018-1 (A) TV	7 500	450 000,000	453 256,444	0,50%	0,51%	B+
HL SUB 2018-1 (A) TV	10 000	600 000,000	604 341,925	0,67%	0,67%	B+
ML SUB 2018-1 (A) TV	4 500	270 000,000	273 636,314	0,30%	0,31%	BB
ML SUB 2018-1 (A) TV	20 000	1 200 000,000	1 216 161,392	1,35%	1,36%	BB
SERVICOM 2016 (*)	5 000	350 000,000	350 000,107	0,39%	0,39%	CCC+
STB 2008/1	5 000	125 000,375	126 118,549	0,14%	0,14%	-
STB 2010/1 (B)	20 000	666 000,000	673 736,548	0,75%	0,75%	-
STB SUB 2019-1 (A) TMM+2.3%	5 000	500 000,000	523 287,672	0,58%	0,58%	-
STB SUB 2020-1 CA TF 10.5%	6 000	600 000,000	610 494,246	0,68%	0,68%	-
TL 2014-2	10 000	400 000,000	413 571,147	0,46%	0,46%	BBB+
TL 2017-1	10 000	800 000,000	803 282,411	0,89%	0,90%	BBB+
TL 2017-2	10 000	1 000 000,000	1 025 809,836	1,14%	1,15%	BBB+
TL SUB 2016 (A)	10 000	400 000,000	408 128,877	0,45%	0,46%	BB+
TLF 2019-1 (B) TF	7 500	750 000,000	750 576,986	0,83%	0,84%	BBB
TLF 2019-1 (B) TF	4 000	400 000,000	400 307,726	0,44%	0,45%	BBB
TLF2019-1 (A) TV	7 500	600 000,000	600 406,782	0,67%	0,67%	BBB
UIB 2009 TRANCHE (B)	30 000	999 090,000	1 041 158,508	1,15%	1,16%	-
UIB SUB 2016 (A)	10 000	400 000,000	411 451,803	0,46%	0,46%	-
UNIFACTOR 2015	5 000	100 000,000	102 806,713	0,11%	0,11%	BB
<u>Titres des OPCVM</u>		4 172 672,433	4 496 726,754	4,98%	5,02%	
SICAV BHC	6 964	221 547,873	224 735,244	0,25%	0,25%	-
TUNISIE SICAV	22 030	3 951 124,560	4 271 991,510	4,73%	4,77%	-
Total Général		62 721 648,983	64 712 044,608	71,68%	72,26%	

Les entrées au portefeuille titres ont enregistré au cours du deuxième trimestre 2020, **1 600 000** Dinars sous forme d'obligations de sociétés et **150 529** Dinars sous forme de titres des OPCVM.

Les sorties du portefeuille titres au cours du deuxième trimestre 2020 concernent le remboursement des obligations des sociétés échus pour un montant de **6 389 500** Dinars et la cession de titres des OPCVM pour un montant de **39 417** Dinars.

(*)Emprunt Obligataire « SERVICOM 2016 »

Les cinquième et sixième échéances de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » prévues respectivement pour le 12 Février 2019 et le 12 Août 2019, n'ont pas été réglé aux échéances convenues.

La SICAV BH Obligataire a procédé au reclassement de ces échéances impayées, dont le montant en principal s'élève à 100.000 Dinars, au niveau de la rubrique « Créances d'exploitations ». La SICAV BH Obligataire a procédé aussi à la suspension de la comptabilisation des produits d'intérêts sur cet Emprunt Obligataire, et à la constatation d'une dépréciation sur l'échéance impayée du 12/02/2019 dont le montant en principal s'élève à 50.000 Dinars.

SICAV BH Obligataire a poursuivi des discussions en coordination avec l'ensemble des souscripteurs de l'emprunt obligataire « Servicom 2016 » avec les dirigeants de la Société « Servicom ». Ces échanges ont abouti à un accord de restructuration de cet emprunt validé par l'assemblée Générale spécial des souscripteurs du 01/10/2019. Cet accord porte principalement sur la modification du taux de rémunération de l'emprunt qui passe de 8.2% à 11.6% et le rééchelonnement de la créance.

L'accord porte sur le rééchelonnement de la créance en principal sur des échéances allant du 12/12/2020 au 12/12/2024, et le rééchelonnement des intérêts courus sur des échéances allant du 12/12/2019 au 12/12/2024. L'accord prévoit aussi le nantissement en premier rang des actions détenues par « Servicom » dans ses filiales « Servitrade SA » et « Servicom Industries SA » au profit des souscripteurs en garantie de remboursement de l'emprunt obligataire. Les actions nanties au profit de SICAV BH OBLIGATAIRE se rapportent à 33.333 actions dans le capital de la société « Servitrade SA » et 16.667 actions dans le capital de la société « Servicom Industries SA ». Le montant nominal de ces actions s'élève à 500.000 Dinars.

L'échéance du 12/12/2019, qui correspond à une fraction des intérêts courus du 12/08/2018 au 12/12/2019, et dont le montant net s'élève à 26 667 Dinars n'a pas été payée à l'échéance convenue.

Considérant que l'échéance impayée du 12/12/2019 n'a pas été régularisée au cours du premier trimestre 2020, la SICAV BH OBLIGATAIRE a continué à comptabiliser l'emprunt obligataire «SERVICOM 2016» conformément à l'ancien échéancier. A ce titre, la SICAV BH OBLIGATAIRE a procédé au reclassement de la septième échéance de l'échéancier initial de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » prévue initialement pour le 12 Février 2020, et dont le montant en principal s'élève à 50.000 Dinars, parmi la rubrique « Créances d'exploitations », et a constaté une provision pour dépréciation sur ce montant au cours du 1er trimestre 2020.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 045 776** Dinars pour la période allant du 01/04/2020 au 30/06/2020 contre **1 185 255** Dinars pour la période allant du 01/04/2019 au 30/06/2019 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/04/2020 Au 30/06/2020	Du 01/01/2020 Au 30/06/2020	Du 01/04/2019 Au 30/06/2019	Du 01/01/2019 Au 30/06/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Revenus des obligations	1 045 776	2 072 836	1 185 255	2 443 671	4 736 316
Revenus des titres de l'Etat	-	-	-	4 099	4 099
Total	1 045 776	2 072 836	1 185 255	2 447 770	4 740 414

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2020 à **998 737** Dinars.

Désignation	Qté	Durée (Jours)	Taux	Coût d'acquisition	Valeur 30/06/2020	% Actif	Emetteur
Certificats de Dépôt				997 895,099	998 737,058	1,11%	
CD230620/130720LAOUINA	1	20	7,80	498 597,743	499 158,645	0,55%	BH Bank
CD270620/070720BOUMHAL	1	10	7,80	499 297,356	499 578,413	0,55%	BH Bank
Total				997 895,099	998 737,058	1,11%	

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent **440 152** Dinars pour la période allant du 01/04/2020 au 30/06/2020 contre **470 808** Dinars pour la période allant du 01/04/2019 au 30/06/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/04/2020	Période Du 01/01/2020	Période Du 01/04/2019	Période Du 01/01/2019	Période Du 01/01/2019
	Au 30/06/2020	Au 30/06/2020	Au 30/06/2019	Au 30/06/2019	Au 31/12/2019
Intérêts des comptes à terme	296 727	562 682	342 573	674 815	1 192 196
Intérêts des billets de trésorerie	0	24 080	96 488	200 774	410 101
Intérêts des certificats de dépôt	143 425	197 086	31 747	54 342	125 825
Total	440 152	783 848	470 808	929 931	1 728 122

3-5 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2020 à **50 104** Dinars et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Titres de créance échus*	50 104	1 276 848	50 104
Retenues à la source sur titres de créances	0	0	4 603
Total	50 104	1 276 848	54 708

(*)Les sommes en principal se rapportant à la cinquième, sixième et septième échéance de l'échéancier initial de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 », considérées comme impayées par la SICAV BH Obligataire, et dont le montant s'élève à 150 000 Dinars ont été reclassées parmi les Titres de créances échus. Une provision pour dépréciation de 100.000 Dinars a été constatée sur cette créance. Les fractions intérêts conventionnels et intérêts de retard se rapportant à la cinquième échéance, et qui ont été reclassé parmi les Titres de créances échus, ont fait l'objet de réservation d'intérêts pour un montant de 17.370 Dinars.

3-6 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2020, se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2020	30/06/2019
Capital au 1 er Janvier		
Montant	78 496 735	100 413 272
Nombre de titres	795 431	1 019 811
Nombre d'actionnaires	972	1 073
Souscriptions réalisées		
Montant (Nominal)	43 826 900	48 948 200
Régul. des sommes non distribuables	-555 971	-723 562
Nombre de titres émis	438 269	489 482
Rachats effectués		
Montant (Nominal)	35 354 900	49 265 100
Régul. des sommes non distribuables	-445 253	-720 602
Nombre de titres rachetés	353 549	492 651
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	70 255	37 201
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	567	57 142
Frais de négociation des titres	0	0
Capital au 30 Juin		
Montant	86 928 839	100 187 755
Nombre de titres	880 151	1 016 642
Nombre d'actionnaires	991	1 011

3-7 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2020 à **103 978** Dinars contre **123 354** Dinars au 30/06/2019 et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Rémunération du gestionnaire à payer	103 398	121 597	106 363
Rémunération du dépositaire à payer	580	1 757	1 190
Total	103 978	123 354	107 553

3-8 Autres Crédeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2020 à **622 107** Dinars contre **665 200** Dinars au 30/06/2019 et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Jetons de présence	7 472	7 431	15 000
Actionnaires dividendes à payer	387 320	383 131	383 131
Etat retenues à la source	199 029	248 868	26
Honoraires commissaire aux comptes	17 721	14 673	27 807
Redevances CMF à payer	7 467	9 176	8 338
TCL à payer	2 909	1 744	1 089
Autres rémunérations	189	177	177
Total	622 107	665 200	435 568

3-9 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du dépositaire qui s'élève à **1 190** DT TTC par an et calculée conformément aux dispositions de la convention de dépôts avec la BH BANK, ainsi que la rémunération du gestionnaire calculé conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue avec la BH INVEST sur la base d'un taux de 0,45% TTC de l'actif net quotidien.

La charge de gestion pour la période allant du 01/04/2020 au 30/06/2020 s'élève à **103 688** Dinars contre **121 887** Dinars pour la période allant du 01/04/2019 au 30/06/2019 et se détaille comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/04/2020 Au 30/06/2020	Du 01/01/2020 Au 30/06/2020	Du 01/04/2019 Au 30/06/2019	Du 01/01/2019 Au 30/06/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	103 398	203 405	121 597	245 032	464 746
Rémunération du dépositaire	290	580	290	577	1 200
Total	103 688	203 985	121 887	245 609	465 946

3-10 Autres charges

Ce poste enregistre principalement la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, la T.C.L et la rémunération mensuelle du Directeur Général. Les autres charges s'élèvent à **38 135** Dinars pour la période allant du 01/04/2020 au 30/06/2020 contre **42 467** Dinars pour la période allant du 01/04/2019 au 30/06/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/04/2020 Au 30/06/2020	Période Du 01/01/2020 Au 30/06/2020	Période Du 01/04/2019 Au 30/06/2019	Période Du 01/01/2019 Au 30/06/2019	Période Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Redevances CMF	22 977	45 201	27 022	54 452	103 277
Honoraires commissaire aux comptes	6 496	12 964	6 496	12 920	26 054
Jetons de présence	3 736	7 472	3 736	7 431	15 000
Rémunération du Directeur Général	536	1 071	535	1 059	2 118
Autres impôts et taxes	0	200	0	200	200
TCL	4 390	9 155	4 677	4 677	13 268
Autres charges	0	0	1	1 755	1 771
Total	38 135	76 063	42 467	82 494	161 687